

Séance
extraordinaire
du 29
novembre 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-NEUVIÈME
(29^e) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL VINGT-DEUX (2022) À
COMPTER DE 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, DU
SANATORIUM À MONT- JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2,
M. Robin Guy, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois membres du personnel-cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Philippe Marin, directeur du service des travaux publics y assistent.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.11.631

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

22.11.632

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.11.633

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE DE
CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL DESTINÉ AUX MILIEUX DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire déposer une demande de subvention au programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail pour la démarche Concilivi;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Annie Blais et résolu à l'unanimité que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- le conseil a pris connaissance du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail;
- le conseil atteste que les renseignements inscrits dans le formulaire sont complets et exacts;
- le confirme que tous les documents exigés sont joints à la demande;

Et que le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs à cette demande.

22.11.634 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

22.11.635 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

22.11.636 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 39, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint